

Réponse

Il s'agit d'un timbre de taxe de luxe à 50 francs :



Explications : sur le document on peut lire ceci :

Reconnais par le présent avoir reçu de M. Jules Guilha
mercière, négociant en cidres, demeurant à Lalhabelle du Bois
La somme de trois mille cent francs prix de deux
automobiles qu'il m'avait vendues et que je lui ai remboursées

En 1919, une automobile est déterminée comme étant un bien de luxe. Le montant de la taxe est alors de 10 %.

La somme payée pour ces deux voitures est de trois mille cent francs (3 100 francs).

10 % de 3 100 francs nous donnent 310 francs.

Si on additionne le montant des timbres figurant sur ce reçu, on trouve : 5 x 50 francs + 10 francs soit 260 francs.

Au final :

$$310 \text{ F. (Montant dû)} - 260 \text{ F. (Montant présent)} = 50 \text{ francs.}$$

Ce montant a, selon toutes vraisemblance, été timbré avec une figurine de taxe de luxe identique aux 5 autres encore présentes